

Chevauchées épiscopales dans la partie alsacienne du diocèse de Bâle au XVIIe siècle

Autor(en): **Muller, Claude**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **115 (2012)**

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-550046>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Chevauchées épiscopales dans la partie alsacienne du diocèse de Bâle au XVIII^e siècle

Claude Muller

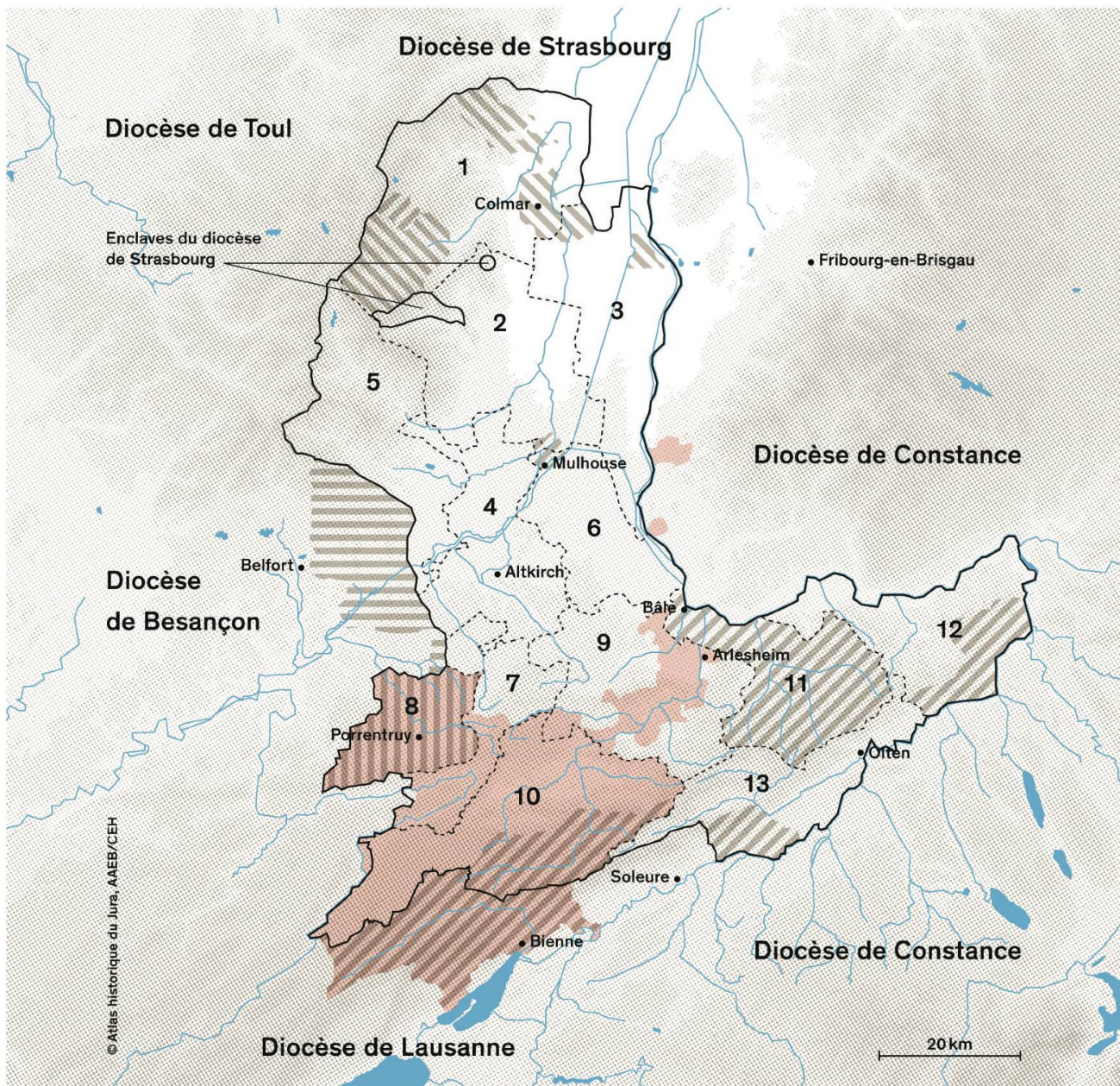
Dans la quiétude de la salle de lecture des Archives de l'ancien Evêché de Bâle à Porrentruy, seul est audible le bruit du froissement des papiers. Pour autant, l'imagination du lecteur est stimulée par moult documents évoquant le piaffement des chevaux. Toutefois, au-delà des chevauchées, se profile le chevauchement des frontières et ses conséquences.

Au XVIII^e siècle, le diocèse de Bâle¹ présente une curieuse configuration territoriale. Certes il englobe une partie de l'actuelle Suisse septentrionale, comme on peut s'y attendre. Mais surtout sa plus grande étendue coïncide avec la Haute-Alsace, une entité non pas helvète, mais française ! Le paradoxe suit : la plus grande ville de ce diocèse – dont est exclue la ville de Mulhouse² – occupe une situation totalement excentrée par rapport à Porrentruy, à plus d'une centaine de kilomètres de la capitale épiscopale. Colmar³, puisque c'est d'elle qu'il s'agit, est de plus le siège du Conseil souverain d'Alsace⁴, organisme qui impose le droit et la loi du roi dans cette partie du pays.

Le diocèse de Bâle, à cheval sur trois Etats (la principauté épiscopale, la Suisse et la France), ne constitue pas en soi une originalité dans ce secteur rhénan⁵. Le diocèse de Strasbourg, français, possède une partie outre-Rhin, l'Ortenau. Enfin le diocèse de Spire, allemand, s'étend sur une partie alsacienne, de Wissembourg à Lauterbourg. Frontières politiques et religieuses ne coïncident pas⁶. La confusion des genres ne peut provoquer que remous et tensions. Et de fait les turbulences ne manquent pas.

Les relations entre l'Evêché de Bâle et la monarchie française au XVIII^e siècle ont fait l'objet d'une lumineuse étude de Pierre Rebetez-Paroz⁷, parue il y a déjà plus d'un demi-siècle. Sa recherche, alimentée essentiellement par le dépouillement des archives du Ministère des Affaires étrangères à Paris, met en évidence la volonté constante de la France d'accroître son influence sur les frontières. Quelques dossiers

LE DIOCÈSE DE BÂLE À LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME



	Limite du diocèse	Doyennés :
	Limite des doyennés	1 Ultra Colles
	Paroisses cédées au diocèse de Besançon 1779/1782	2 Citra Colles
	Paroisses reçues du diocèse de Besançon 1779/1782	3 Citra Rhenum (Cis-Rhenanum)
	Régions partiellement réformées	4 Sundgau
	Régions complètement réformées	5 Mazopolitanum (Masevaux)
	Principauté épiscopale	6 Inter Colles
		7 Elsgau
		8 Ajoja (Ajoie) (depuis 1782)
		9 Vallis Lutosae (Leimental)
		10 Salisgau (Salignon)
		11 Sissgau
		12 Frickgau
		13 Buchsgau

d'archives disparates, ventilés dans divers dépôts, ont permis d'apporter un complément nouveau⁸.

Dans le prolongement de ce thème, nous aimerions présenter un aspect inédit du chevauchement de frontières, à savoir les enjeux politiques qui se cachent derrière les visites pastorales des princes-évêques de Bâle et de Strasbourg en Alsace au XVIII^e siècle.

Quelques déplacements de princes-évêques de Bâle

Les visites épiscopales⁹ constituent une source importante de la recherche historique, et d'autant plus récurrente qu'à chaque fois les enquêtes débouchent sur peu de résultats. Reprenons donc un dossier, appelé à s'étoffer au gré de recherches ultérieures.

Le prince-évêque de Bâle en visite pastorale en Alsace

Commençons par un premier exemple, en fait un contre-exemple, car l'évêque ne fait pas lui-même la visite, mais il charge l'un de ses collaborateurs d'y procéder à sa place. Ainsi la visite du chapitre rural du Sundgau¹⁰ par Antoine Munch de Munchenstein de Loewenbourg commence à Aspach le 6 mars 1739 et se termine à Ballersdorf le 9 septembre, Ballschwiller le 20 septembre, Aspach-le-Haut et Aspach-le-Bas le 4 octobre, Ammertzwiller le 22 octobre 1739. La visite s'étend du printemps à l'automne.

Poursuivons avec une autre bribe de M^{gr} Simon Nicolas de Montjoie, prince-évêque de Bâle de 1762 à 1775, par ailleurs beau-frère du premier président du Conseil souverain d'Alsace à Colmar. Montjoie emploie, entre autres, un fils de ce premier président, l'abbé Klinglin, personnage à la morgue certaine. Ce dernier écrit à son oncle, le 19 mars 1764, depuis Oberhergheim¹¹ : *Je me suis transporté à Logelheim pour remettre les choses en règle. Je ne cache pas à Votre Altesse que ce chapitre (Citra Rhenum) n'est pas dans la règle qu'il devrait être.* La réponse épiscopale mérite d'être rapportée : *Les visites qui pendant cette année bissextile vont avoir lieu dans mon diocèse me font différer jusqu'à l'an prochain le devoir de faire une visite de toutes les paroisses qui forment le district de ce chapitre dont je me propose de faire la clôture en personne. Je vous y emploierai très volontiers si vous aviez l'usage de la langue allemande, laquelle est absolument nécessaire pour vaquer à ce travail*¹².

Terminons par une ultime visite. Celle de M^{gr} Joseph de Roggenbach dans une région située aux confins septentrionaux du diocèse de Bâle. A partir du vendredi 4 mai 1787, il effectue une tournée dans le Val d'Orbey¹³. Ce jour précisément, il consacre l'église Saint-Nicolas du Bonhomme. A cette occasion, il confirme, prêche et célèbre une grande messe pontificale. Il est bien sûr l'hôte de l'abbé cistercien de Pairis, François Xavier Bourste, par ailleurs conseiller chevalier d'honneur d'Eglise du Conseil souverain d'Alsace¹⁴. Le surlendemain, dimanche 6 mai 1787, le prélat, descendu de la vallée dans la plaine, confère le sacrement de confirmation en la ville de Kaysersberg, en présence de l'abbé Valentin Holdt, un conseiller du Conseil souverain célibataire devenu prêtre, la cinquantaine passée.

Ces exemples ne sont pas exhaustifs, loin s'en faut. Doit-on encore rappeler les deux exceptionnels déplacements de M^{gr} Joseph Guillaume Rinck de Baldenstein, le premier en 1744 à Sélestat pour rencontrer Louis XV en personne, le second en 1747 pour saluer¹⁵ à Colmar la dauphine ? De manière générale, relevons deux caractéristiques de ces déplacements. D'une part, ils évitent l'hiver, néfaste à la circulation¹⁶. D'autre part, ils se font, pendant la belle saison, en carrosse, voire à cheval, car les princes-évêques savent monter. Déplacements, au demeurant, non exempts de risques, tant circulatoires¹⁷ que d'autre nature¹⁸. Déplacements en nombre aussi, un certain train de gentilshommes paraissant nécessaire pour assurer la protection épiscopale¹⁹, mais parfois aussi déplacements avec une suite réduite.

L'envers du décor : des déplacements soumis à autorisation

Il nous faut tout d'abord revenir au début du XVIII^e siècle, quand le Conseil souverain d'Alsace poursuit par le droit la politique d'expansion suivie par les armes de la monarchie française. Le diocèse de Bâle entre immédiatement sous les projecteurs²⁰. L'affaire débute le 5 octobre 1706, quand Chamillart, secrétaire d'Etat à la guerre, ordonne à Corberon, premier président du Conseil souverain d'Alsace, *de faire diligence contre l'évêque de Bâle, faute par lui d'avoir fait ses foi et hommage au roi pour raison des fiefs qu'il possède, situés en Alsace sous la domination de Sa Majesté*. La réponse du premier président du Conseil souverain d'Alsace fuse, obséquieuse, dès le surlendemain : *Quoique la compagnie fût en vacation, je ne manquerai pas de l'assembler en vingt-quatre heures de temps pour rendre arrêt sur ce sujet contre ce prélat*.

Curieusement, Chamillart ralentit le mouvement initial, depuis Versailles, le 30 octobre 1706 : *Sa Majesté m'a ordonné de vous mander que son intention n'est pas que vous assembliez extraordinairement votre compagnie pour rendre arrêt sur les réquisitions du procureur général contre*

l'évêque de Bâle, mais seulement qu'après que les vacations seront finies cette affaire soit suivie dans les règles ordinaires. Le même jour, le secrétaire d'Etat s'adresse à l'évêque de Bâle en personne : Il est vrai qu'avant le traité de Ryswick (1697) le roi n'avait point usé de son droit à l'égard des fiefs dépendants de votre évêché situés en Alsace parce que jusque-là le droit était comme en suspens. Mais, par ce traité, la souveraineté de toute la partie d'Alsace qui est en deçà du Rhin a été cédée si absolument à Sa Majesté qu'il semble que, sans attendre que le procureur général du Conseil souverain d'Alsace ait fait de diligenter, vous auriez dû vous porter de vous-même à reconnaître Sa Majesté pour les fiefs dépendant de votre évêché situé en deçà du Rhin, ainsi que l'évêque de Strasbourg en a usé à l'égard de l'empereur pour ceux situés au-delà du Rhin dépendant de son évêché.

Chamillart tombe de haut, en recevant la réponse de M^{gr} Jean Conrad de Reinach-Hirtzbach. L'évêque de Bâle lui répond fermement, le 17 novembre 1706 : *Ceux qui ont mis la question sur le tapis ont fort mal informé la Cour et fait peu de réflexion sur la nature de mes biens et terres en Alsace. Ce ne sont pas des fiefs, mais des biens propres, assène le prélat, qui poursuit : Me charger aujourd'hui d'une pareille sujétion et nouveauté ne saurait que donner de l'ombrage aux chefs et membres de l'Empire et, par conséquent, m'attirer ainsi qu'à mon Eglise un blâme. Et de réaffirmer que le droit de souveraineté est tout à fait différent du droit féodal.*

M^{gr} de Reinach-Hirtzbach, s'attache surtout à réfuter la comparaison avec l'évêque de Strasbourg, Gaston de Rohan : *L'exemple de l'évêque de Strasbourg ne saurait être tiré en conséquence à mon égard et par rapport aux biens en Alsace relevant de mon évêché, vu que ce prélat peut et doit jouir, en vertu de l'article 44 du traité de Ryswick, de tous les honneurs et droits régaliens d'un prince d'Empire à l'égard des baillages situés Outre-Rhin. Pour justifier son refus, l'évêque de Bâle résume, en définitive, sa position en trois points :*

- 1. Il y a une différence entre un fief et un allodial (terre n'appartenant à aucun seigneur).*
- 2. Les évêques de Strasbourg, Constance et Spire n'ont jamais prêté foi et hommage aux empereurs, ni aux rois.*
- 3. Une telle nouveauté me met mal dans l'esprit de l'empereur et de l'empire.*

Non seulement le prélat résiste, mais encore il proteste. Chamillart semble faire marche arrière, lorsqu'il consulte, le 6 décembre, à la fois l'intendant de La Houssaye et le premier président de Corberon : *L'évêque de Bâle se plaint des pressions que vous faites contre lui pour l'obliger à prêter les foi et hommage. Sa Majesté m'a ordonné de vous en écrire*

pour savoir quel égard vous croyez qu'il soit juste à avoir à ses remontrances. Consultez-vous. Zélé pour le service du roi, Corberon rédige un très long exposé de droit, insistant notamment sur deux points : même si les biens sont allodiaux, le prélat doit prêter le serment ; si l'évêque de Strasbourg a prêté le serment, l'évêque de Bâle doit entreprendre la même démarche.

En adressant son exposé à la Cour, le 25 septembre 1706, Corberon joint ce commentaire à l'attention de Chamillart : *Ces mémoires paraissent très propres à soutenir le droit du roi contre ce prélat. Au surplus il ne m'est pas permis d'entrer dans les raisons qui portent le roi à faire faire cette demande à ce prélat seul et à n'en pas faire une affaire générale, pendant que plusieurs princes et seigneurs étrangers qui ont des terres en Alsace sont en pareil cas.* Corberon ajoute pourtant, prudemment, cette conclusion : *Si l'intention du roi est de remettre cette poursuite après la conclusion de la paix générale, le droit du roi n'en souffrirait pas.*

L'affaire s'arrête là. M^{gr} Jean Conrad de Reinach-Hirtzbach, sur la sellette, réussit à se tirer d'affaire. Toutefois l'épée de Damoclès subsiste. Depuis Versailles, le 14 décembre 1712, le ministre Voysin évoque^{20a} *la visite que le doyen et l'écolâtre du chapitre de la cathédrale de Bâle ont coutume de faire toutes les années bissextiles dans la partie du diocèse qui est située en Alsace. Le roi m'a donné ordre de vous faire savoir que ces gens-là étant étrangers n'y pourraient venir sans une permission particulière de Sa Majesté.* Voysin revient sur la question le 7 janvier 1713 : *Cela n'empêche pas que le Conseil souverain d'Alsace continue à prendre connaissance de ce qui se passe dans cette visite, qu'il ne tienne la main à ce que ces étrangers n'y fassent point exécuter de leur chef leurs ordonnances et qu'ils n'exigent point de droit sur un pied trop fort.* A la fin du règne de Louis XIV, l'on s'achemine vers une période restrictive dans les relations avec le prince-évêque de Bâle.

En témoigne cette lettre²¹ de M^{gr} de Reinach-Hirtzbach au comte du Bourg, gouverneur militaire de l'Alsace, du 31 janvier 1726 : *Quoique de temps à autre, j'ai fait faire les visites de mon diocèse par mes officiers ecclésiastiques, j'ai néanmoins trouvé qu'il était du devoir et d'une nécessité indispensable qu'elle le fût sans retard par l'évêque même. En effet je m'y serais rendu partout en personne si mon âge avancé l'avait permis et que mon coadjuteur l'évêque d'Abdesse (Jean-Baptiste de Reinach, son frère, évêque *in partibus infidelium* d'Abdère) ne s'était pas offert de suppléer à mes infirmités. Il y a lieu d'y vaquer cette année et de commencer par l'abbaye de Masevaux qui étant avec la plus grande partie de mon diocèse sous la domination du roi je n'ai pas voulu manquer de vous en avertir.*

Une deuxième lettre du 7 mars 1726, de M^{gr} de Reinach-Hirtzbach au comte du Bourg, est tout aussi explicite!²² *Je suis toujours dans l'impatience de savoir vos pensées ou celles de la Cour sur la visite que l'évêque d'Abdesse mon coadjuteur souhaite faire en mon nom dans la partie du diocèse qui est sous la domination du roi. J'espère que vous m'enverrez bientôt une explication favorable.* Du Bourg s'adresse de Strasbourg le 11 mars au ministre Breteuil, ajoutant à la demande un mot de recommandation, où il évoque *l'affection que ces deux prélats et ceux de leur maison ont témoigné pour le service de Sa Majesté*. La permission est accordée le 19 mars. Le prince-évêque de Bâle remercie le 28. Mais il est clair qu'il a passé sous les fourches caudines de la monarchie française.

Autre bribe, celle apparue à l'avènement de M^{gr} Jacques Sigismond de Reinach-Steinbrunn. Le comte du Bourg lui écrit en juillet 1737²³: *Vous êtes, monsieur, le maître de choisir telle route que vous jugerez à propos par l'Alsace pour abréger votre marche. Je désire que vous la fassiez heureusement et à votre satisfaction par le sincère intérêt que je prends à ce qui vous regarde.* Mais ce voyage suscite les restrictions de l'avocat général du Conseil souverain d'Alsace. Aussi le prince-évêque de Bâle tempête-il²⁴: *La manière d'agir de l'avocat général Muller me paraît véritablement extraordinaire, mais quoi faire? Je suivrai vos conseils et écrirai au cardinal* (vraisemblablement de Fleury, premier ministre de la France). *Vous ne me dites point s'il doit faire la même chose aux cardinaux de Rohan et de Schoenborn*²⁵.

Allons plus loin dans le temps. Le ministre français d'Aguesseau, depuis Marly, le 12 mai 1749, informe le prince-évêque de Bâle qu'il *a rendu compte au roi de la visite qu'il se propose de faire dans la partie de son diocèse qui est en Alsace*. De fait, le 10 juillet, le chevalier de Saint André, le second président Klinglin, le procureur général Neef du Conseil souverain d'Alsace sont avertis. Le prélat envisage de visiter le chapitre rural de Masevaux, en commençant le 19 août par la paroisse de Phaffans et en finissant par *les paroisses allemandes*. L'intendant d'Alsace rappelle que *l'usage est que les frais de la visite se payent par les fabriques des églises ou des paroissiens*. M^{gr} Rinck de Baldenstein, réplique: *Je ne voyage qu'en évêque, n'ayant avec moi que trois de mes aumôniers, un valet de chambre et deux valets de pied*²⁶.

La doctrine qui prévaut alors à l'Evêché de Bâle est rappelée par l'abbé de Raze²⁷ dans un mémoire²⁸ de 1781: *Votre Altesse par sa promotion à l'évêché a cessé d'être sujette du roi et elle a le plus grand intérêt à ne jamais se départir de ce principe, puisque ce n'est qu'en qualité de prince étranger qu'elle a fait alliance avec le roi, qu'elle lui donne un régiment.* Manière élégante et somme toute diplomatique pour transformer une faiblesse en force.

C'est apparemment seulement trois ans après son élection que M^{gr} Joseph Simon de Roggenbach envisage de parcourir la partie alsacienne de son diocèse, toujours au cœur de l'été comme le veut l'usage. Le 2 juillet 1785, il s'ouvre de son projet à son représentant à la Cour de Versailles, l'inamovible abbé de Raze²⁹ : *Je suis intentionné, dans peu, d'effectuer un petit voyage en Alsace qui me conduira peut-être jusqu'à Colmar, pendant lequel je pense faire quelques fonctions épiscopales, comme de consacrer quelques églises et administrer dans l'un ou l'autre endroit le sacrement de confirmation, à tout quoi je joindrai peut-être la visite de quelques paroisses ou chapitres d'églises collégiales. J'ai tenu de faire au préalable quelques démarches soit vis-à-vis de la Cour, soit du Conseil souverain d'Alsace. Je vous prie, en toute confiance, de me faire part le plus tôt possible de votre façon de penser.* Pour Raze, qui répond de Paris le 10 juillet, il n'y a aucun doute : *Il vaut mieux obtenir la permission du roi que du Conseil souverain d'Alsace.*

Le 18 juillet, le prince-évêque de Bâle reçoit une missive de Jean Baptiste de Flachslanden, bailli de l'ordre de Malte, président de l'assemblée provinciale de 1787 à 1789 : *Vous m'avez fait l'honneur de me parler de venir consacrer l'église de Guebwiller (...) et même confirmer à Colmar (...). Le maréchal de Contades a été questionné de la part du Conseil souverain d'Alsace pour savoir si Votre Altesse devant faire des fonctions épiscopales en Alsace avait, en sa qualité de prince-étranger, demandé l'agrément du roi qu'il est d'usage de communiquer ensuite aux chefs de la compagnie.* Le 21 juillet, Raze complète l'information : *Le comte de Vergennes m'a dit qu'il était nécessaire que Son Altesse demande au roi la permission.* Et ajoute, ce qui prouve que la situation n'est pas unique, mais représentative des régions-frontières : *L'évêque d'Urgel en Espagne, qui a une partie de son diocèse en France, lui a aussi demandé une semblable permission.* M^{gr} de Roggenbach fait partir son courrier à la Cour, le 23 juillet, au maréchal de Ségur. D'autres notes sont adressées à l'abbé de Raze et au baron de Flachslanden, qualifié de *cher cousin*.

L'émissaire du prince-évêque de Bâle accuse réception, en joignant ce commentaire : *Chargé de vos affaires depuis 1750, j'ignorais ce qui s'est passé en 1749.* La réponse, lapidaire, de Louis XVI, en provenance de Versailles, date du 25 août 1785 : *Mon cousin, je vous fais cette lettre pour vous dire que je trouve bon que vous visitiez la partie de votre diocèse qui se trouve située dans mes états. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.* Aussitôt part de Porrentruy une rafale de missives, à l'intention de l'intendant de La Galaizière, du maréchal de Contades, du premier président Spon, du premier avocat général Loyson, du baron de Flachslanden. A chacun de ces personnages, M^{gr} de Roggenbach ajoute : *J'espère que je trouverai en vous tout l'appui nécessaire.*

La suite de l'histoire ne se trouve pas dans ce dossier. Toutefois d'autres sources nous apprennent que, le 7 septembre 1785, M^{gr} de Roggenbach inaugure l'église Notre-Dame de Guebwiller. C'est vraisemblablement le 21 septembre 1785 (et non 1784³⁰) qu'il est reçu à Colmar. Dans le sillage de cette tournée, M^{gr} de Roggenbach en envisage³¹ une suivante le 4 avril 1786: *J'ai pris des arrangements pour visiter la partie de mon diocèse située en Alsace où je compte me rendre le 18 avril pour cinq à six semaines*. S'est-elle produite ou s'agit-il de celle mentionnée précédemment en mai 1787? Apparaît donc, en filigrane, une situation difficile, où le prince-évêque de Bâle se doit de quémander une autorisation, chaque fois qu'il s'agit de se rendre en Alsace³².

Une menace ? Les déplacements des princes-évêques de Strasbourg

Les chemins abominables que j'ai eu à passer depuis Surbourg ne me permettent point d'arriver plus tôt ici que hier soir sur les quatre heures du soir. Le jour de mon départ de Saverne (résidence du prince-évêque de Strasbourg), j'ai eu l'honneur de rencontrer à la poste de Haguenau la duchesse de Deux-Ponts, le prince et la princesse de Waldeck prenant la route de Bouxwiller. Tous se sont beaucoup informés de la santé de Votre Altesse Eminentissime me disant qu'ils avaient eu l'honneur de voir Votre Eminence dans le cours de cette semaine à Saverne.

La relation³³ du baron de Geismar, grand bailli d'Oberkirch, à Gaston de Rohan, prince-évêque de Strasbourg de 1704 à 1749, rédigée à Mayence le 11 mars 1749, dépasse l'aimable badinage courtisan. Elle nous introduit de plain-pied chez le voisin encombrant du prince-évêque de Bâle, un voisin qui ne cesse de se déplacer, comme la plupart des grands de son époque.

La valse de déplacements des Rohan

Le diocèse de Strasbourg est gouverné au XVIII^e siècle par un quatuor de cardinaux unique en Europe, les Rohan³⁴. Leur mode de vie est binaire, moitié à la Cour, moitié en Alsace, trois d'entre eux exerçant aussi la fonction de grand aumônier. Ce qui se traduit concrètement par des déplacements perpétuels, un monde de carrosses, de chevaux et de malles.

Les éléments de cette vie nomade apparaissent à travers les lettres qu'adresse l'abbé de Ravannes, homme de confiance du cardinal Gaston de Rohan, à l'abbé Garnier, intendant du château épiscopal de Saverne. *Le cardinal compte faire partir lundi 3 mai (1728) le gros de son équipage qui ne sera composé que de deux berlines et de deux chariots avec*

un roulier et tous les chevaux de selle. Une berline à six chevaux restera ici. Les quatre chevaux gris ne sortiront point de Paris. Ce qui est très certain, c'est que nous partirons, M^{gr} dans sa chaise de poste, moi dans la mienne, les deux calèches à deux personnes en poste à l'ordinaire et la berline aussi de poste avec l'abbé Baudouin et les femmes³⁵, note Ravannes le 30 avril 1728 pour informer de la prochaine migration de Paris à Saverne.

La route ordinaire recèle bien des chausse-trappes. Citons toujours Ravannes le 25 août 1729³⁶: *Le cardinal arriva mardi au soir ayant fait de grandes journées. Par exemple il est arrivé à Châlons le second jour à minuit et le troisième, n'ayant pu gagner Jouarre, il a couché à deux lieues de là. Les gens ont souffert en route, les chemins étaient terribles. Ma chaise a été culbutée en deçà de Blamont. Je n'étais plus dedans. Elle est tombée en bas de la chaussée. La même chose était arrivée à l'abbé Barbier avec le même cheval rétif.*

Outre les voyages ordinaires, mentionnons les pérégrinations extraordinaires. Le 2 mars 1730, Louis XV demande à Gaston de Rohan de participer au conclave de Rome. Trente personnes vont l'y accompagner pendant un voyage de vingt-trois jours. L'abbé de Ravannes fournit encore des détails le 5 avril³⁷: *Toutes les nuits pendant le voyage, Son Altesse Eminentissime a été bien couchée. Son cuisinier lui avait fait des pâtés de jus de viande qui lui ont servi pour manger de très bonnes soupes le soir. Le cardinal depuis Lyon a voyagé dans la chaise à deux places avec moi. La française à une place a été laissée à Bologne et on en a acheté trois à l'italienne depuis Lyon jusqu'à Rome, en sorte que nous en avons cinq présentement.*

Le risque apparaît dans ce déplacement. Pour éviter l'attaque des brigands, le cardinal s'entoure de gentilshommes et d'estafiers, une vingtaine en tout. La route amène à des obstacles: *Nous voici à la sortie des Alpes. Le danger a été grand au Mont Cenis et a duré longtemps. Nous en sommes quitte. Les yeux de tout le monde sont un peu rouges. Le cardinal a pris deux passeurs pour passer la montagne, s'exclame, soulagé, Ravannes.*

De la goutte à la route du diocèse de Bâle

Il faut d'emblée rappeler une maladie dont souffre Gaston de Rohan: la goutte. Dans une missive³⁸ du 30 août 1711 de l'intendant Félix Le Pelletier de La Houssaye au comte du Bourg, on lit: *M^{gr} l'évêque de Strasbourg est parti hier de Saverne pour les eaux de Plombières.* L'explication du déplacement se lit dans une missive de Gaston de Rohan au même comte du Bourg, datée du 10 avril 1713 et portée à Paris: *Je suis très fâché de votre goutte. Je sais ce qu'il en coûte et je l'éprouve cruellement depuis douze*

jours pendant lesquels j'ai beaucoup souffert. Je partirai pour Strasbourg dès que mes pieds le permettront.

Dès lors, la mention de la goutte devient omniprésente. Ainsi Stanislas Leszczynski, beau-père de Louis XV, s'adresse en ces termes³⁹ à l'inévitable du Bourg, le 4 juin 1728 : *Le cardinal de Rohan et vous méritez une bonne réprimande de vos amis pour avoir suivi la procession. Je vous le pardonne puisque, Dieu merci, vous vous portez bien. Mais au cardinal, c'est irrémissible pour l'état où l'a mis cette dévotion.*

Tout un chacun, proche ou non du prélat, y va de son couplet. Ainsi, le 12 juin 1732, l'abbé Baudouin s'adresse en ces termes au bénédictin Guillaume Le Seur⁴⁰ : *Notre cardinal a en depuis quinze jours une attaque de goutte douloureuse qui l'a obligé à garder pendant quelques jours son lit. Il commence à en être soulagé. Les nuits qu'il passe sont plus tranquilles, mais il ne fait pas encore usage de ses jambes.*

La goutte a donc un corollaire. Depuis 1711 au moins, Gaston de Rohan se rend régulièrement une fois par an, au cœur de l'été, à Plombières, partant de Saverne. Il fait bien sûr halte à Mutzig, où il possède une résidence de chasse, et pour le reste, il est hébergé chez des nobles. Ainsi s'explique sa présence à Herrlisheim près de Colmar, quand le maître des lieux, le baron de Schauenbourg, se préoccupe de toute urgence⁴¹ de sa sustentation le 16 septembre 1715 (trajet du retour ?) : *Nous aurons ce soir ici à souper et coucher M^{gr} le prince de Rohan, le R.P. Desroches et Langlois. C'est bien de la grâce pour moi. Je souhaiterais aussi être en état de recevoir ce seigneur selon ses mérites. Ce pourquoi je vous prie de vouloir faire votre possible pour me faire avoir deux couples de perdreaux et un couple de gélinottes avec quelques grives.*

La route, depuis Colmar jusqu'à Plombières, passe forcément par la vallée de Guebwiller ou celle de Masevaux. Ainsi s'explique la note de Bernardin de Ferrette du 17 septembre 1734 : *Célestin de Beroldingen (abbé de Murbach) reçoit en grande pompe à Wesserling le cardinal de Rohan à son retour de Plombières. Et dès lors je ne sais quelle déman-gaison de démission en faveur du prince de Rohan Ventadour (Armand de Rohan, petit-neveu de Gaston de Rohan) tourmente notre abbé⁴². Le déplacement pour cause médicale engendre par conséquent l'arrivée d'un Rohan à la tête de l'abbaye la plus puissante du diocèse de Bâle ! Qu'en pense le prince-évêque à Porrentruy ?*

Par ricochet, le déplacement provoque aussi des remous à l'abbaye de Munster. Pour garantir l'avenir, l'abbé du lieu, dom Rutant, cherche à obtenir un coadjuteur qu'il a lui-même choisi. Il est pour cela en relations avec Guillaume Le Seur, un bénédictin suivant Gaston de Rohan. Le 27 août 1743, Rutant note à Le Seur, évoquant le cardinal⁴³ : *Je me suis rendu à Colmar mais ai eu le même sort que toute la ville. Son Altesse Eminentissime a masqué sa marche. Il avait fait commander des chevaux*

de poste à Ostheim pour deux heures après-midi, d'où l'on avait conclu qu'il ne passerait à Colmar qu'à trois heures. Point du tout. Il a passé à une heure et demie et personne ne l'a vu. J'ai été à la porte avec Baudouin et quantité d'autres. On s'est moqué de nous. Ça a été tout le fruit de mon voyage. Les suites ne manquent pas de faire grincer les dents au prince-évêque de Bâle. Le coadjuteur demande à être sacré par le suffragant de Strasbourg, ce que le prince-évêque de Bâle ne peut accepter.

Enjambons près d'un quart de siècle. Le service solennel pour la mort de Louis XV a lieu à la cathédrale de Strasbourg le 27 juin 1774. Constantin de Rohan, prince-évêque de Strasbourg de 1756 à 1779, note le lendemain⁴⁴ : *Je me suis rendu ici pour assister au service qui a été fait pour le roi dans ma cathédrale où j'ai été content de l'ordre et de la décence qui ont été observés dans cette cérémonie. J'ai été, comme vous le pensez, très assiégé par bien du monde. Je vais me mettre demain en route pour mon voyage en Suisse.* Au cours de ce voyage qui l'amène par Bâle – y a-t-il rencontré le prince-évêque de Bâle, M^{gr} Simon Nicolas de Montjoie? – et Soleure jusqu'à Berne, le cardinal reçoit de la Bibliothèque de Berne deux manuscrits précieux concernant l'évêché de Strasbourg.

Terminons par une ultime chevauchée, celle de Louis de Rohan, prince-évêque de Strasbourg de 1779 à 1791. De retour d'exil après l'invraisemblable histoire du collier de la reine, il entreprend un voyage pour se montrer. Celui-ci le mène à Saverne le dimanche 25 janvier 1789, où plusieurs tonneaux sont mis en perce malgré le froid hivernal. Le 4 février, il est à Strasbourg. Le 7, à Benfeld. Le 9, à Colmar. Le 10, il fait la tournée de tous les conseillers du Conseil souverain d'Alsace. Le 11 février 1789, il quitte Colmar. L'étape suivante est évoquée par l'abbé Vogelgsang : *Le cardinal a été à Rouffach. Il vint à neuf heures du matin et entra de suite dans l'église pour chanter le Te Deum. Il voulait voir le château (d'Isenbourg) mais le temps était trop mauvais. Les cérémonies furent assez belles. Il partit à onze heures*⁴⁵. Quel contraste entre cette visite à la sauvette et la visite pastorale et triomphale de M^{gr} de Roggenbach dans le même secteur, deux ans auparavant !

Au terme de cette étude, quatrième d'une série en cours, on se rend bien compte du numéro d'équilibriste joué par les princes-évêques confrontés à une double tenaille : celle de la monarchie française et celle des encombrants princes-évêques de Strasbourg. Si les deux Reinach successifs semblent engager l'Evêché de Bâle dans une voie, leurs successeurs, aidés par le très subtil abbé de Raze, gardent, vaille que vaille, un cap plus indépendant. Mais, comme on le constate, de simples chevauchées épiscopales se muent en éléments de diplomatie internationale.

Docteur en histoire, spécialiste de l'histoire religieuse alsacienne sous l'Ancien Régime, Claude Muller est professeur à l'Université de Strasbourg et directeur de l'Institut d'histoire d'Alsace.

ABREVIATIONS

A.A.E.B. : Archives de l'ancien Evêché de Bâle à Porrentruy
A.D.B.R. : Archives départementales du Bas-Rhin à Strasbourg
A.D.H.R. : Archives départementales du Haut-Rhin à Colmar
A.M.A.E. : Archives du Ministère des Affaires étrangères à Paris
B.A.P. : Bibliothèque de l'Arsenal à Paris
B.N.F. : Bibliothèque nationale de France à Paris

NOTES

¹ Damien BREGNARD, «Le diocèse de Bâle à la fin de l'Ancien Régime et à l'époque française», dans Clément CREVOISIER (dir.), *Atlas historique du Jura*, Porrentruy, Cercle d'études historiques de la Société jurassienne d'Emulation, 2012, p. 158-161.

² Nicolas SCHRECK, *La république de Mulhouse et l'Europe des Lumières*, Strasbourg, 1993, 242 p.

³ Claude MULLER, *Colmar au XVIII^e siècle*, Strasbourg, 2000, 176 p.

⁴ François BURCKARD, *Le Conseil souverain d'Alsace au XVIII^e siècle*, Strasbourg, 1995, 462 p.

⁵ Sur le thème de la frontière et de la non-concordance des limites politiques et religieuses, voir Hans-Walter HERRMANN (dir.), *Die alte Diözese Metz. L'ancien diocèse de Metz*, coll. Veröffentlichungen der Kommission für Saarländische Landesgeschichte und Volksforschung, N° 19, Saarbrücken, 1993, 316 p. Surtout Reinhard SCHNEIDER, «Introduction», p. 8-13; Wolfgang LAUFER, «Die erste Visitation des Metzzer Bischofs im östlichen Teil der Diözese Metz nach dem Westfälischen Frieden», p. 225-250; Hans AMMERICH, «Auswirkungen des Simultaneums im kirchlichen Alltag, dargestellt an Beispielen aus dem Herzogtum Pfalz Zweibrücken», p. 277-292.

⁶ Claude MULLER, «Politische Grenze und religiöse Grenze. Das Elsass im 18. Jahrhundert», in *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, t. 154, 2006, p. 241-270.

⁷ Pierre REBETEZ-PAROZ, *Les relations de l'évêque de Bâle avec la France au XVIII^e siècle*, Saint-Maurice, 1943, 486 p. Voir aussi Alfred RIBEAUD, «Les princes de Rohan et l'Etat jurassien. Les vues des cardinaux de Rohan, princes-évêques de Strasbourg sur l'Evêché de Bâle», in *L'Alsace et la Suisse à travers les siècles*, 1952, (488 p.), p. 241-264.

⁸ Claude MULLER, «La croix et le voisin. Les relations entre les princes-évêques de Bâle et de Strasbourg au XVIII^e siècle», in *Actes de la Société jurassienne d'Emulation*, 2011, p. 169-193.

⁹ La visite pastorale est l'inspection, par l'évêque ou un de ses représentants, des paroisses de son diocèse. Elle porte sur l'état des objets, du mobilier liturgiques et des bâtiments (églises, cimetières...), ainsi que sur la situation des prêtres et des paroissiens (moralité, discipline, etc.). Seul exemple d'un compte rendu d'une visite pastorale en Alsace conservé dans A.D.B.R., G 6194, publié par Claude MULLER, «Visite pastorale de Guillaume Tual (1706)», in *Annuaire de la société d'histoire des quatre cantons*, t. 24, 2006, p. 41-46 (Bindernheim, Eschau, Friesenheim, Gerstheim, Herbsheim, Illkirch, Neunkirch, Obenheim, Osswald, Plobsheim, Rossfeld, Wittenheim) et «Aussitôt qu'on aura la paix. La visite pastorale de Guillaume Tual dans les chapitres ruraux de Rhinau et de Marckolsheim en juin 1706», in *Annuaire de la*

société d'histoire de la Hardt et du Ried, t. 18, 2005-2006, p. 57-67 (Artolsheim, Artzenheim, Baltzenheim, Boesenbiesen, Bootzheim, Diebolsheim, Durrenentzen, Elsenheim, Fortschwihr, Grussenheim, Heidolsheim, Hessenheim, Hilsenheim, Marckenheim, Marckolsheim, Muntzenheim, Mussig, Muttersholtz, Ohnenheim, Rhinau, Richtolsheim, Saasenheim, Schoernau, Schwobsheim, Sundhouse, Urschenheim, Widensolen, Wittisheim). Au début du XIX^e siècle, une des visites concerne le pays de Porrentruy, rattaché alors à la France, voir Claude MULLER, «Une tournée de confirmation peu banale. M^{gr} Saurine dans le Sundgau à l'été 1806», in *Annuaire de la Société d'histoire du Sundgau*, 2008, p. 271-276. D'autres comptes rendus de visites pastorales concernant l'Alsace – et le reste du diocèse de Bâle – sont conservés aux A.A.E.B (A 109a: Visites pastorales dans le diocèse) et aux A.D.H.R.

¹⁰ A.D.H.R., 7 G 26.

¹¹ Claude MULLER, «M^{gr} Simon Nicolas de Montjoie, les Klinglin et les Gobel (1762-1775). Contribution à l'histoire du diocèse de Bâle au XVIII^e siècle», in *Revue d'Alsace*, N° 128, 2002, p. 281-313; «Le premier président Christophe de Klinglin, le service du roi, la gloire de Dieu... et la campagne d'Oberhergheim au XVIII^e siècle», in *Annuaire de la Société d'histoire de la Hardt et du Ried*, t. 21, 2008-2009, p. 57-65.

¹² A.A.E.B., A 21/1, Acta generalia.

¹³ Claude MULLER, «Deux visites des princes-évêques de Bâle (1760 et 1787). De l'histoire locale à la diplomatie internationale», in *Bulletin de la Société d'histoire du canton de Lapoutroie-Val d'Orbey*, N° 27, 2008, p. 19-25.

¹⁴ Claude MULLER, «Les princes-évêques de Bâle et le Conseil souverain d'Alsace dans la seconde moitié du XVIII^e siècle», dans *Actes de la Société jurassienne d'Emulation*, t. 112, 2009, p. 133-156.

¹⁵ A.A.E.B., B 191/3: «Journal du voyage de Son Altesse M^{gr} le prince-évêque de Bâle de sa résidence de Porrentruy à Colmar à l'occasion de la venue de Madame la dauphine» et Archives Municipales de Colmar, BB 46, f. 126-131.

¹⁶ Le doyen Dengel écrit le 16 février 1739: *Les chemins impraticables par les débordements des eaux dont notre chapitre rural est entrecoupé d'un lieu presque à l'autre m'ont empêché de ramasser partout les registres des paroisses compris dans l'archiprêtré du Sundgau*, A.D.H.R., 7 G 26. Mentionnons aussi le compliment de Jean Baptiste de Landenberg du 30 avril 1744 à M^{gr} Rinck de Baldenstein, nouvellement promu à l'épiscopat: *Mon épouse et moi, nous nous étions fermement proposé d'avoir l'honneur de faire notre cour à Votre Altesse pour le jour de sa fête, mais le mauvais temps et les pluies continuelles qui ont rendu les chemins quasi impraticables ont obligé de différer cet honneur à un autre temps*, A.D.H.R., 1 G 5/4, f. 48. Signalons enfin la mésaventure survenue au maréchal de Noailles, transitant par l'Alsace au début de l'hiver, relatée dans une lettre au maréchal Du Bourg le 29 décembre 1734: *J'ai pris la route de Sainte-Marie-Aux-Mines dont j'ai passé la montagne mardi dernier à 9 heures du matin. Je fus obligé d'en monter les trois quarts à pied, un cahot ayant fait sauter la cheville ouvrière de ma voiture*, B.A.P., ms. 6621.

¹⁷ Du train épiscopal, passons à celui du clergé en feuilletant le *diarium* de Bernardin de Ferrette. Le 17 décembre 1719, il relève: *Le prince administrateur de Murbach enfourche son cheval et s'achemine vers Wattwiller pour y humer le bon air, lorsqu'il est désarçonné par sa bête. Sa culbute aggrave l'hernie dont il est affligé*, cité par Auguste Marie Pierre INGOLD, «Le diarium de dom Bernardin de Ferrette», dans *Revue Catholique d'Alsace*, 1894, p. 468. Les accidents de la circulation ne sont évidemment pas réservés aux seuls ecclésiastiques, pour preuve la mésaventure survenue à Klinglin, préteur royal de Strasbourg, le 19 avril 1730: *Dans ma route, j'eus le malheur d'être versé avec la chaise de poste dans un fossé. Cet accident m'a mis pendant trois semaines entre la vie et la mort par rapport aux coups violents que je reçus dans cette malheureuse chute*. A.M.A.E., Section Mémoires et Documents, fonds Alsace, t. 40, f. 13.

¹⁸ Citons ce curieux épisode relaté par Dom Bernardin de Ferrette le 27 janvier 1725 : *Je traversais le Sundgau en voiture pour me rendre à Zillisheim. Pendant la nuit, quelle ne fut pas notre épouvante, en apercevant un spectre pareil à un petit renard puis s'enflant jusqu'à atteindre une dimension colossale. Dieu sait que je ne mens point*, voir *Revue Catholique d'Alsace*, 1894, p. 537.

¹⁹ De manière générale sur ces voyages, voir Lucien BÉLÉY, *La société des princes (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, 1999, 651 p.

²⁰ A.D.H.R., 1 J 6, f. 306-316.

^{20a} A.D.H.R., 1 B 5, f. 38 et 39.

²¹ A.A.E.B., A 109a.

²² A.A.E.B., A 109a.

²³ A.A.E.B., A 10/12.

²⁴ A.A.E.B., A 10/12, f. 365.

²⁵ Claude MULLER, «Die Kardinäle Damian Hugo von Schönborn und Gaston de Rohan. Die Fürstbischöfe von Speyer und Strassburg im Konklave von 1730», in *Archiv für mittelrheinische Kirchengeschichte*, t. 61, 2009, p. 183-192.

²⁶ A.A.E.B., A 109a.

²⁷ Michel HOF, *L'abbé de Raze, ambassadeur des princes-évêques de Bâle à Paris de 1751 à 1793*, mémoire de licence, Neuchâtel, 1996, 228 p. Voir aussi Michel FRÉSARD, *La Cour des princes-évêques à la fin du XVIII^e siècle*, Porrentruy, Société jurassienne d'Emulation, 1993.

²⁸ A.A.E.B., A 82/2.

²⁹ Tout ce passage d'après A.A.E.B., A 109a.

³⁰ Claude MULLER, art. cité en note 14, p. 150.

³¹ A.A.E.B., A 82/1.

³² En fait, tout est sujet à autorisation. Le 7 décembre 1775, le prince-évêque écrit à l'abbé de Raze : *Je joins une lettre au comte de Saint-Germain par laquelle je lui demande un passeport pour faire conduire de Strasbourg à ici douze canons avec un affût. Prenez de la peine de solliciter ce passeport aussi bien que celui des grains. Ce dernier exige d'autant plus de célérité que les grains ayant été mouillés se gâteront chez le paysan et l'on ne peut les avoir incessamment. Cette denrée étant abondante en Alsace, l'obtention du passeport ne doit pas souffrir la moindre difficulté*, A.D.H.R., 1 G 3/2, f. 155.

³³ A.D.B.R., G 213.

³⁴ Claude MULLER, *Le siècle des Rohan. Une dynastie de cardinaux en Alsace au XVIII^e siècle*, Strasbourg, 2006, 446 p.

³⁵ A.D.B.R., G 2584, f. 6.

³⁶ A.D.B.R., G 2584, f. 55.

³⁷ A.D.B.R., G 2584, f. 155.

³⁸ B.A.P., ms. 6620, f. 63.

³⁹ B.A.P., ms. 6615.

⁴⁰ B.N.F., manuscrits, fonds français, 19 670, f. 16.

⁴¹ Auguste Marie Pierre INGOLD, «Mère Pacifique abbesse d'Alsace», dans *Revue Catholique d'Alsace*, 1899, p. 443.

⁴² *Revue Catholique d'Alsace*, 1894, p. 621.

⁴³ B.N.F., 19 670, f. 176.

⁴⁴ A.D.B.R., G 1455, f. 115. On trouve dans le fonds Murbach une missive de l'abbé Meuret de Saint-Amarin qui colporte cette rumeur le 23 mai 1762 : *L'on instigue l'évêque de Strasbourg pour faire ériger son évêché en archevêché et vous savez combien en France l'on aime les nouveautés*, A.A.E.B., A 82/3.

⁴⁵ Thiébaud WALTER, «L'abbé Vogelgsang de Rouffach (1861-1844)», dans *Revue d'Alsace*, 1921, p. 367.

